



LIMOGES

Commune:
LIMOGES

Site inscrit par
Arrêté ministériel du:
30 mai 1978

Superficie: **1,2 ha**



Maison Jouxtens

Le site comprend la maison Jouxtens, demeure du XVIII^e siècle, les dépendances et le parc qui l'entourent. Edifiée par Marc Antoine Salot des Peyroux, natif de Limoges, futur chanoine de Seres, la maison devint propriété nationale lors de la confiscation des biens du clergé. Le 21 août 1944 la reddition des troupes allemandes, eut lieu dans cette maison, alors propriété de Mr Jean d'Albis, consul de Suisse, descendant de Théodore Haviland et auteur d'ouvrages sur la porcelaine.

La maison privée, entourée de hauts murs est peu perceptible. Elle est ordonnancée en travées d'ouvertures sur deux niveaux surmontés de lucarnes à linteau cintré (deux sur la façade sud, sept sur la façade nord) ouvertes dans la toiture à la Mansart. La déclivité du terrain occasionne un niveau supplémentaire en façade nord qui donne accès au sous-sol, sous l'escalier à double volée droite ornée de rampes en fer forgé. Les jardins en terrasse qui descendent au nord en direction de la Vienne face à ceux de l'Evêché sont visibles depuis la ville, constituant un îlot de verdure remarquable par ses hautes frondaisons sur le coteau Saint-Lazare occupé en grandes parties par

des immeubles d'habitation modernes incluses dans l'ancien domaine agricole de la Maison Jouxtens.

L'espace de verdure clos de murs est enserré par les constructions récentes. La belle allée de marronniers, à l'entrée, a subi un élagage traumatisant.

Ce site est maintenant inclus dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Limoges en date du 6 mars 1995.



